

Mairie**LA BAUME D'HOSTUN**Département de la DROME
Arrondissement de VALENCE
26730

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212600340-20170517-D2017-05-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2017

Publication : 18/05/2017

ARRIVÉ LE

22 MAI 2017

MAIRIE
SAINT LATTIER**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mil dix-sept et le Dix-Sept Mai à 20 H, le Conseil Municipal de la Commune de LA BAUME D'HOSTUN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Manuel GUILHERMET, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 12 présents : 9
Quorum à atteindre : 8
Date de la convocation : 10/05/2017

Présents : POURROY Ivan, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, MORIN Claire, CRON Lionel, FORIEL Laurent, MILLON Cédric

Excusé(s) : PELLOUX-PRAYER Marion qui a donné pouvoir à POURROY Ivan,

Absent : UZEL Nicolas, RIQUET Guy,

Secrétaire de Séance : Claire MORIN

Objet (2017-05-04) : **URBANISME – COMMUNE DE SAINT LATTIER - AVIS SUR LE PLU ARRETE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint LATTIER a été arrêté par délibération en date du 13 Février 2017.

Conformément aux articles L. 153-16 et L. 153-17 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Saint LATTIER nous a adressé, en mairie en date du 4 mars 2017, le dossier du projet afin que nous puissions émettre des observations dans les trois mois qui suit la transmission de celui-ci.

Monsieur le Maire procède à la présentation du dossier.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

EMET un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été arrêté lors du Conseil Municipal de Saint LATTIER en date du 13 Février 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents,

Rendue exécutoire par transmission en
Préfecture le 18/05/2017

Et affichage le 18/05/2017

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Manuel GUILHERMET

